

# Compte rendu du Conseil Municipal du 16 juillet 2015

---

Jeudi 16 juillet le conseil municipal se réunissait en séance publique.

Avant d'adopter le procès-verbal des séances du mardi 14 avril et du jeudi 25 juin, le maire, François Boisset faisait part à l'assistance du décès de Monsieur Hugues Fuzéré, sous-préfet de Mauriac et demandé de respecter une minute de silence à sa mémoire.

## **Subventions :**

Le conseil municipal a autorisé l'octroi complémentaire de subvention de fonctionnement à l'association mycologique, pour un montant de 600 € adopté à l'unanimité. Il a en revanche émis un avis défavorable à l'octroi d'une subvention de 400 € à la Fraternelle avec 12 voix contre, 8 voix pour et 2 abstentions.

## **Gestion / Opérations**

### **Gestion du foirail :**

Le conseil a décidé de prolonger par le biais de l'avenant n° 3, et conformément aux dispositions de l'article L.1411-2 a) du Code Général des Collectivités Territoriales, le contrat d'affermage du 10/08/2011 confiant l'exploitation du foirail et de ses équipements à Gérard Martrou pour une période supplémentaire de 3 mois prenant effet le 1er Avril 2015.

### **Restauration scolaire :**

Le conseil a autorisé le Maire à mettre en oeuvre une procédure d'appel public à la concurrence pour le renouvellement de la préparation et de la fourniture des repas aux élèves du Groupe Scolaire « Georges Pompidou » pour une durée de 3 ans. Il a reconduit les modalités et conditions figurant au cahier des charges de la précédente consultation avec les modifications suivantes proposées par la Commission des Affaires Sociales :

\* différenciation de grammages assortie d'une adaptation des tarifs entre les repas destinés aux élèves de moins de 6 ans et ceux destinés aux élèves de plus de 6 ans.

\* différenciation de conditionnement entre les plats destinés au service des élèves de l'école maternelle et ceux destinés au service des élèves de l'école primaire.

\* commande du nombre de repas effectuée le Mardi pour la semaine suivante en fonction des effectifs réels déterminés par l'inscription des enfants. Nombre réajustable en cas de besoin dans la limite de 10 repas quotidiens.

\* utilisation prioritaire de produits du territoire pour la préparation des repas.

### **Station d'épuration du bourg :**

A la majorité absolue avec 16 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal a autorisé le maire à signer le marché relatif aux travaux de construction de la nouvelle Station d'Épuration du Bourg avec l'Entreprise S.A.U.R (31133 BALMA) - classée n° 1 par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de ses réunions pour un montant H.T. arrêté à 1.679.561 € avec variante de prestation supplémentaire éventuelle concernant la qualité du niveau de rejet.

### **Accessibilité :**

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer le marché avec le bureau d'études A2CH, classé n°1 par la commission d'appel d'offres du 15 juillet pour la réalisation d'un complément de diagnostic «accessibilité des ERP (Établissements Recevant du Public) et des

IOP (Installations Ouvertes au Public) et l'élaboration d'un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) pour un montant de 14 766 €TTC.

## **TRAVAUX**

### **Renouvellement des lampes à vapeur :**

À la suite de l'arrêt de la production des lampes à vapeur de mercure, une étude portant sur le renouvellement de ce matériel a été conduite par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal. Cette opération de renouvellement est planifiée sur une période de 3 ans. Un programme de remplacement de ces lanternes sera établi chaque année. Durant cette période, le Syndicat Départemental renouvellera, à l'occasion des opérations de maintenance, le nombre de lampes prévu à l'étude de la tranche concernée. À la clôture de chaque programme, une nouvelle phase sera initiée et soumise à l'approbation du Conseil Municipal, tant sur le plan technique que financier. La 1ère tranche de cette opération prévoit le renouvellement de 119 lampes.

Le conseil a autorisé la mise en œuvre de la 1ère tranche de l'opération de renouvellement des lampes à vapeur de mercure TR1 et confié la réalisation de cette opération au syndicat d'Énergies du Cantal. Il a également adopté le fond de concours de la commune arrêté à 23 833,02 €.

### **Voie communale de Gioux :**

Les élus ont autorisé les travaux d'aménagement de la voie communale de « Gioux » sur sa partie comprise entre le carrefour avec la Rue du Bois de La Tourne (desservant le lotissement de Saussac) et l'entrée du village de « Gioux » constituant la tranche ferme, \*l'aménagement d'un passage piétons sécurisé au Centre « Geneviève Champsaur - AFSEP » et d'une fumière au foirail constituant la tranche conditionnelle.

Ils ont approuvé le dossier technique du projet et adopté le coût prévisionnel de l'opération arrêté à 230.000 € H.T. pour la tranche ferme et à 18.000 € pour la tranche conditionnelle. Ils ont décidé de confier la maîtrise d'œuvre des travaux au Bureau d'Études « SARL LDI Infra » (Mr Laurent DALMAS) pour un montant d'honoraires de 9.225 € H.T. et autorisé le Maire à mettre en œuvre la procédure d'appel public à la concurrence.

## **Cessions et acquisitions foncières**

**Location de parcelles agricoles :** Le conseil a procédé à la reconduction jusqu'au 31 Décembre 2015, de la location des parcelles agricoles, propriétés communales, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire visée par l'article L.411-2-4-3° du Code Rural.

### **Brasserie de l'Ecir**

Par correspondance du 30/05/2015, Mme Annie Liadouze – Gérante et associée unique de la SARL « La Salers et l'Ecir » a fait part de son souhait d'acquérir l'ensemble immobilier sis Rue du Champ de Foire à Riom-ès-Montagnes, propriété communale, figurant sous les références cadastrales Section AM n° 99 (124 m<sup>2</sup>), AM n° 100 (256 m<sup>2</sup>) et AM n° 101 (394 m<sup>2</sup>), qu'elle exploite suite à une cession du droit au bail en date du 16/11/2005. Le conseil municipal a accepté l'offre de Mme Liadouze proposant un prix d'acquisition pour l'ensemble d'un montant de 25.555€, correspondant d'une part au prix de vente fixé par délibération en date du 28/01/2001 (16 769€) et d'autre part à l'indexation sur la variation de l'indice national de la construction (8 786 €).

### **Ramassage scolaire :**

Le conseil a autorisé la prise en charge par la commune du service de ramassage scolaire intramuros pour l'année 2015/2016 et pour les horaires non assurés par le service mis en place par le Conseil Départemental dont la gestion de proximité est confiée à la communauté de communes du Pays Gentiane, soit à 11h30 et à 13h30. Il a décidé de reconduire les modalités et conditions d'exploitation et notamment la participation des familles soit : 45 € pour 1 enfant, 66 € pour 2 enfants et 78 € pour 3 enfants et plus.

### **Association Geneviève Champsaur AFSEP :**

Par délibération en date du 04/04/2014, le Conseil Municipal a désigné pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association « Geneviève Champsaur - AFSEP » : Mr François Boisset, Mme Élodie Juillard, Mme Karine Rodde-Desprats et Mme Marie Hélène Tible. En raison d'un manque de disponibilité, Mme Élodie Juillard a fait part de son souhait d'être remplacée. Le Conseil Municipal a désigné Agnès Brugière comme nouvelle déléguée de la collectivité au sein du Conseil d'Administration l'Association « Geneviève Champsaur - AFSEP ».

### **Recensement de la population :**

Le conseil a adopté la nomination en qualité de coordonnatrice communale de l'enquête de recensement de la population pour l'année 2016 qui se déroulera en janvier-février, de Mme Anne Marie Martinière, Adjoint au Maire.

### **Service d'assainissement collectif:**

Le conseil a approuvé le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif présenté par la société SOGEDO délégataire.

## **Travaux :**

- Réfection de la route de Gioux : l'avis d'appel public à la concurrence est en cours, la date de dépôt des offres a été fixée au 14 août.
- Roussillou : le chantier concernant le système d'assainissement des chalets de Roussillou a été réceptionné
- Centre Aqua-Récréatif : la saison 2015 a fait l'objet d'installation de casiers à la piscine municipale.
- Parc pour enfants : un jeu a été remplacé dans l'espace de jeux pour enfants situé place du Monument avec l'installation supplémentaire d'une balançoire.